

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 87/2016**

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 78/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2016**

**Déclaration d'intérêt général du projet de création d'un réseau d'assainissement collectif sur le hameau de Picarrou suite à l'enquête publique et à la mise en compatibilité du PLU validée par le conseil municipal de Cintegabelle**

**L'an deux mille seize et le 04 octobre à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 25 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS** : M. PACHER René, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

**POUVOIRS** : Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine

**ABSENTS EXCUSES** : M. SIRABELLA Roger, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. DELCASSE Jean, Mme ARRAZILS Marie Christine, M. POURRINET Jacques,

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur CHENIN Jean été nommé secrétaire de séance**

Vu les Codes de l'Environnement et l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cintegabelle,

Vu la délibération de la CCVA du 6/10/15 décidant d'initier, en application de l'article L. 300-6 du code de l'Urbanisme, la procédure de déclaration d'intérêt général relative à la

création d'un réseau d'assainissement collectif sur le hameau de Picarrou valant mise en compatibilité du PLU de Cintegabelle,

Vu *l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant ouverture d'une enquête publique* préalable à la déclaration d'intérêt général relative à la création d'un réseau d'assainissement collectif sur le hameau de Picarrou valant mise en compatibilité du PLU de Cintegabelle *du 8 juin au 8 juillet 2016,*

Vu les conclusions et *l'avis favorable du Commissaire Enquêteur du 3 août 2016 (ci-joint en annexe),*

Vu la *délibération du Conseil Municipal de Cintegabelle du 23 août 2016 approuvant la mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme suite aux conclusions du commissaire enquêteur (ci-jointe en annexe),*

Monsieur le vice-président délégué à l'Assainissement, M. VINCINI, demande à l'assemblée de *se prononcer sur l'intérêt général du projet de création d'un réseau d'assainissement collectif sur le hameau de Picarrou.*

En effet, ce projet de création du réseau collectif d'assainissement sur le hameau de Picarrou revêt un caractère d'intérêt général car il permet la mise en place d'un ouvrage public permettant une amélioration de la qualité du milieu récepteur par une réduction des pollutions liées aux rejets d'assainissement autonomes aujourd'hui non conformes.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide de déclarer d'intérêt général le projet de création d'un réseau d'assainissement collectif sur le hameau de Picarrou à Cintegabelle ;**
- **Autorise** Monsieur le Président à mener cette procédure ;
- **S'engage** à inscrire dans son budget général les ressources nécessaires.

Cette délibération annule et remplace celle du 06 septembre 2016.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS